

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** 17 Janvier 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4**

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RICARDEAU James et TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), M. MORMANN Cédric (sans pouvoir), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme Sylvie AUBRY*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Marie-Jeanne GUINEL et M. Jean-Luc POINTEAU.

<b>OBJET :</b>	<b><i>Subvention CTR pour l'aménagement de l'hôtel de ville.</i></b>
----------------	--

N° 2019 / 01 / 04

*Suite au Contrat Territoires-Région (CTR) mis en place par la Région des Pays de la Loire et dont les modalités ont été votées par la commission permanente du 3 février 2017.*

*Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention CTR dans le cadre de l'aménagement de l'Hôtel de ville.*

*Présentation du projet : le bâtiment actuel a été conçu en 1986 et l'organisation des services a évolué depuis, entraînant des dysfonctionnements et des conflits d'usages. D'autre part, l'accueil principal de la Mairie souffre d'un manque de visibilité et ne permet pas d'assurer la confidentialité nécessaire au traitement de certains dossiers.*

*Le maître d'œuvre a proposé un chiffrage correspondant à la commande faite par la collectivité : aménagement de l'accueil (création d'une banque d'accueil, ...) et création d'un nouveau bureau (cloisons, câblages, plâtrerie, menuiserie ...).*

*Une attribution de subvention, dans le cadre de la DETR 2018 d'un montant de 25 510 euros et portant uniquement sur les travaux, a également été accordée sur ce projet, par arrêté préfectoral du 30 mars 2018 modifié le 23 juillet 2018.*

.../...

*Le plan de financement est le suivant :*

**AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE**

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	23 703,50 €	Etat (DETR)	25 510,00 €
Travaux	93 761,49 €	Région (CTR)	71 392,66 €
Mission SPS et CT	2 615,00 €	Autofinancement	24 225,66 €
Diagnostic amiante	1 048,33 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>121 128,32 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>121 128,32 €</b>

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à  
l'appui de leur convocation,*

*Le Conseil Municipal,*

*APPROUVE le plan de financement présenté,*

*SOLLICITE l'ensemble des organismes mentionnés pour l'octroi des  
subventions prévues dans le plan de financement,*

*AUTORISE Monsieur à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Janvier 2019,  
Le Maire,

